

RAPPORTEUR : M. Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Subventions exceptionnelles aux associations Fous Volants et Centre social et culturel Littré -Vinci Ozon pour leur activités de relations internationales

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son action extérieure, la commune de Châtellerault soutient les initiatives associatives qui contribuent au rayonnement international de Châtellerault, à la dynamique de la construction européenne et aux coopérations impliquant des acteurs du territoire. Dans ce domaine elle soutient les projets de mobilité étudiante et professionnelle en Europe, comme les échanges associatifs.

1°) Depuis 2010, l'association les Fous Volants a engagé une action de coopération autour des fêtes populaires et des carnivals. L'association a été invitée au carnaval de Velbert en 2011 avec sa fanfare de rue "Les Bigophoneux". En réciprocité, elle souhaite accueillir deux associations carnavalesques de Velbert sur les Délirades 2011. Un financement de 300€ maximum correspondant à la participation aux frais d'accueil des Allemands est sollicité.

2°) Le Centre social et culturel Littré Vinci Ozon est engagé dans le programme européen jeunesse en action dont l'action 1.1 finance l'organisation de rencontres multilatérales de jeunes. Le projet auquel participe le CS Ozon a été validé par l'agence française du programme européen jeunesse en action. Un groupe de 10 jeunes Châtelleraudais et deux travailleurs jeunesse se rendra à Cascaïs au Portugal cette année du 3 au 16 juillet pour la rencontre "new era" consacrée à l'intégration des minorités. Un groupe du South Lanarkshire Council (Hamilton) participe au projet ainsi qu'un groupe de Genk (Belgique) et de Cascaïs (Portugal). La visite de préparation se déroule du 22 au 25 mai 2011. L'accompagnement de base de la commune de Châtellerault est une subvention de 1500€ pour la couverture des frais d'encadrement du projet restant à la charge du centre social d'Ozon.

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, portant sur la coopération décentralisée ;

VU la convention de jumelage tripartite Châtellerault – Velbert – Corby du 9 septembre 1979 ;

VU la charte d'amitié du 25 avril 1993 entre Hamilton (Royaume Uni – Ecosse) et la commune de Châtellerault, renouvelée le 2 octobre 2004 avec le South Lanarkshire Council, autorité territoriale de Hamilton ;

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault soutient les associations de jeunesse, ainsi que les associations culturelles et sportives pour des activités avec des territoires avec lesquelles elle est engagée dans une coopération formalisée (jumelages, pactes d'amitié...etc), qu'elle soutient également les projets de mobilité internationale de groupes de jeunes dans la perspective de leur insertion professionnelle ou dans le cadre de parcours de formation, comme partie intégrante de son projet éducatif en direction des jeunes ;

CONSIDERANT les demandes des associations châtelleraudaises suivantes :

- les Fous Volants pour un programme d'échange avec des groupes de Velbert à l'occasion des Déliriades 2011,
- le centre social d'Ozon pour une rencontre multilatérale européenne dans le cadre du programme européen jeunesse en action;

CONSIDERANT que des crédits ont été réservés au budget relations internationales de la commune de Châtellerault pour l'appui aux initiatives d'associations;

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300€ maximum à l'association "les Fous volants" pour l'accueil de groupes de Velbert à l'occasion des Déliriades; le montant définitif sera attribué au prorata de l'effectif réellement accueilli à concurrence de 20 € par participant allemand ;

- d'attribuer une subvention de 1500€ à l'association du centre social et culturel Littré-Vinci d'Ozon pour la réalisation d'une rencontre multilatérale de jeunes au Portugal ;

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

Les dépenses prévues, seront imputées à la fonction Relations internationales sur la ligne budgétaire de l'exercice 2011 – 048.1/6574/4400.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 26/05/2011 N° 3936
Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM